

Budget communal 2020

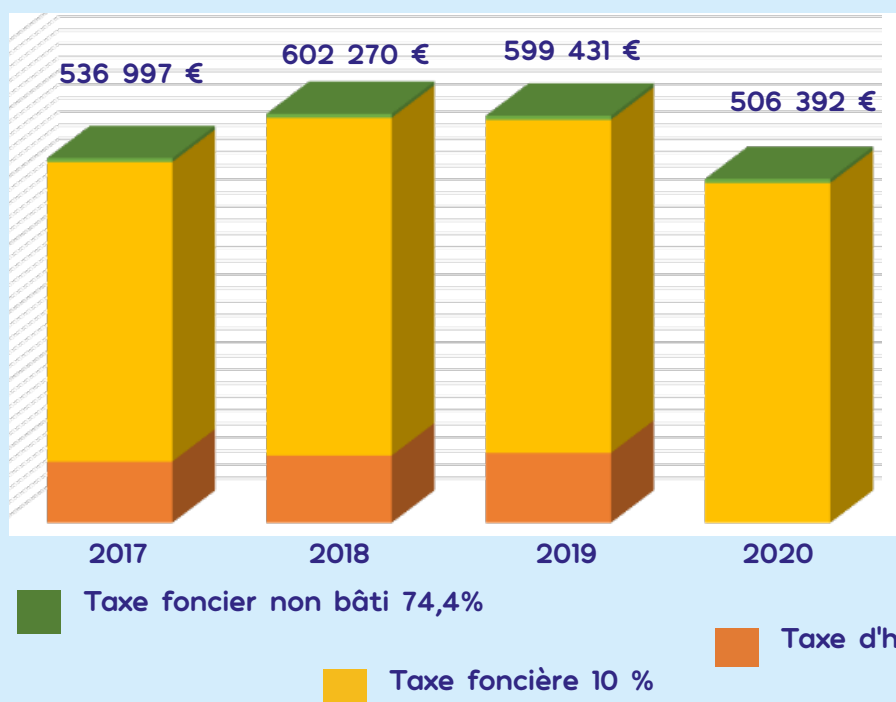
Le vote du budget communal marque un acte politique fort au travers duquel se définit la feuille de route des actions menées par l'équipe municipale.

L'exercice budgétaire 2020 permet de poursuivre une dynamique d'investissements autofinancés (c'est-à-dire sans recours à l'emprunt) et la maîtrise des coûts de fonctionnement. Le budget communal présenté ci-après s'emploie à résoudre la délicate équation entre stabilité de la fiscalité malgré la suppression des dotations et le maintien de la qualité des services de proximité tout en poursuivant les investissements en faveur de l'amélioration de notre cadre de vie.

Dans ce contexte si particulier, la nouvelle équipe a voté le 29 juin dernier le budget 2020



Base d'imposition



La fiscalité

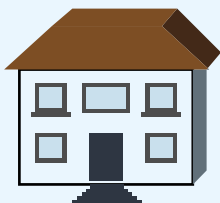
Les taux d'imposition votés par la commune sont identiques depuis 2017, cependant les bases d'imposition évoluent chaque année ce qui engendre, avec la suppression de la taxe d'habitation au profit des communes, de voir le produit de la fiscalité diminuer de 6% par rapport à 2017 et de 18 % par rapport à 2019. Pour l'année 2020, l'État devait compenser la perte de la taxe d'habitation soit environ 105 000 €.

Dépenses

48%

ADMINISTRATION GÉNÉRALE 3 161 478 €

Fonctionnement général de la mairie et des services généraux, intérêts des emprunts, subventions au budget du centre communal d'action sociale (CCAS) et moulin, prélèvements de l'État, subventions aux associations, communication, manifestations municipales.



13%

SERVICE CULTURE 876 200 €

Atelier André Quiron, école de musique, salle de spectacles Les Arts d'Azur, médiathèque Émile Tornatore, théâtre.



18%

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENTRETIEN 1 161 350 €

Services techniques généraux, entretien bâtiments communaux (école, crèche médiathèque, hôtel de ville, foyer rural, salle de spectacles..), entretien du patrimoine locatif, entretien des parcs, des jardins et des espaces verts, entretien voirie communale.



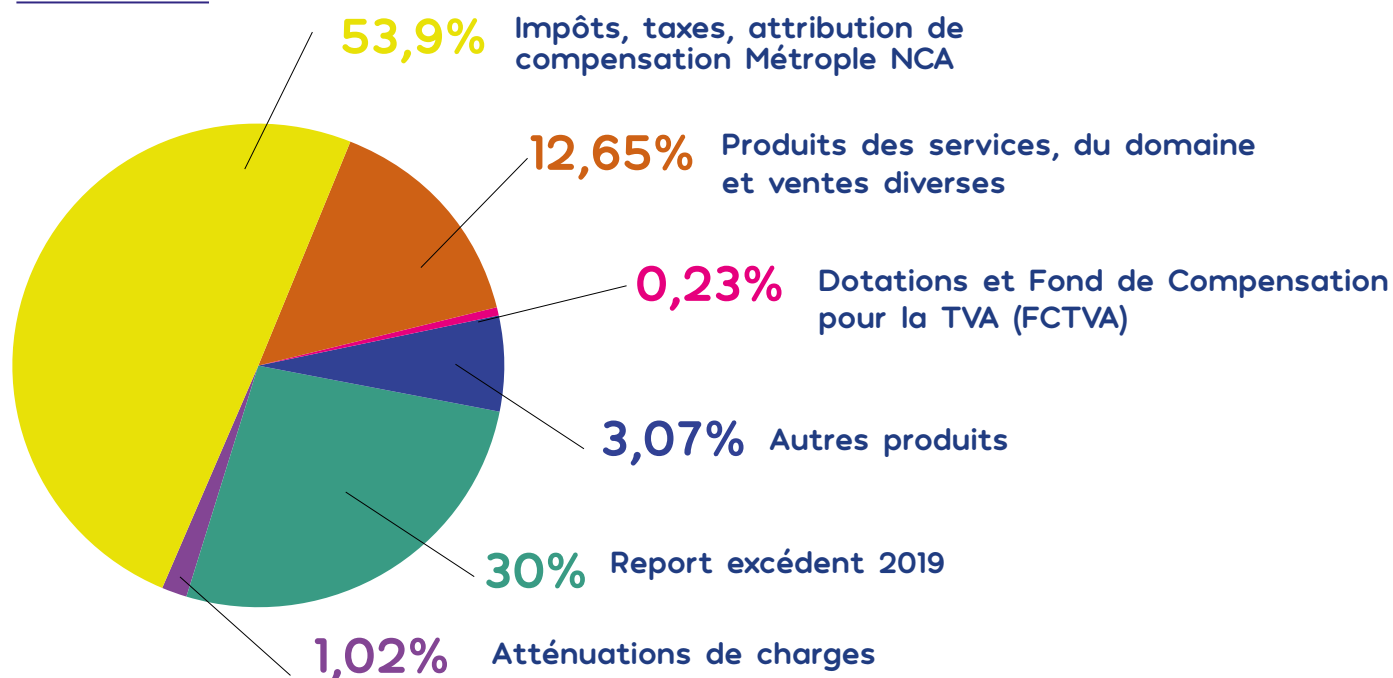
21%

SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE 1 379 596 €

Accueil jeunes *AJ Skwat*, la *Passerelle*, l'accueil de loisirs *la Virgule*, cantine, école de l'Olivier, crèche le *Jardin des Étoiles*, transport scolaire.



Recettes



Investissement

3 904 004 €



Dépenses d'équipements

Emprunts
287 452 €

Voirie et Réseaux Divers
303 222 €

Travaux route de la Clave et confortement de voies communales

Travaux de construction
2 394 318 €

Salle polyvalente
Parking Cauvin
Parking de la Clave
Création de logements communaux
Études préalables pour :
Nouvel Hôtel de ville
Maison des seniors

Espaces verts
110 133 €

Création d'aire de jeu et équipements sportifs
Embellissement de la commune

Acquisitions de matériels
178 877 €

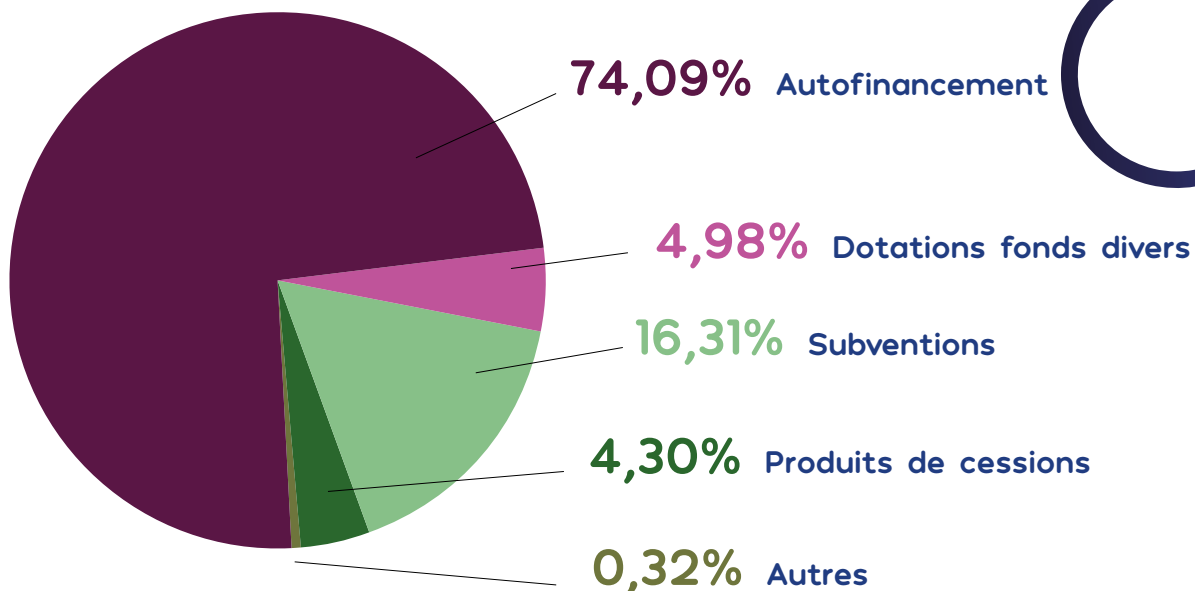
Équipements informatiques pour tous les services, véhicules, yourte pour le centre de loisirs...

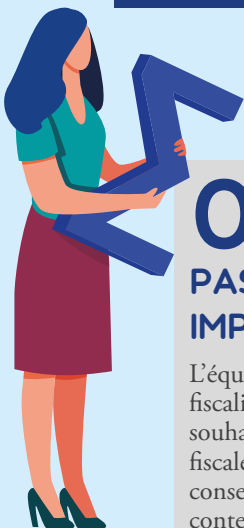
Acquisitions foncières
630 000 €

Poursuite de la politique foncière d'acquisition au sein de la commune



Recettes





0% PAS D'AUGMENTATION DES IMPÔTS

L'équipe municipale a décidé de ne pas augmenter la fiscalité, encore une fois cette année. En effet, les élus souhaitent avant tout limiter au maximum la pression fiscale exercée sur les administrés et ainsi contribuer à la conservation du pouvoir d'achat des ménages dans un contexte économique compliqué.

-87 % DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

En 2011, la commune percevait de l'état au titre de la dotation globale de fonctionnement la somme de 134 017 €. Cette dotation n'a cessé de diminuer jusqu'en 2015. Depuis 2016, au titre de la péréquation intercommunale (*FPIC), la commune de Le Broc contribue à l'équilibre territorial en versant à l'État une somme qui s'élevait en 2019 à 117 123 €.

74%

D'AUTOFINANCEMENT

Le taux d'autofinancement est révélateur de la capacité de la commune à financer ses projets sans recours à l'emprunt en s'appuyant notamment sur les excédents de fonctionnement réalisés l'année précédente.



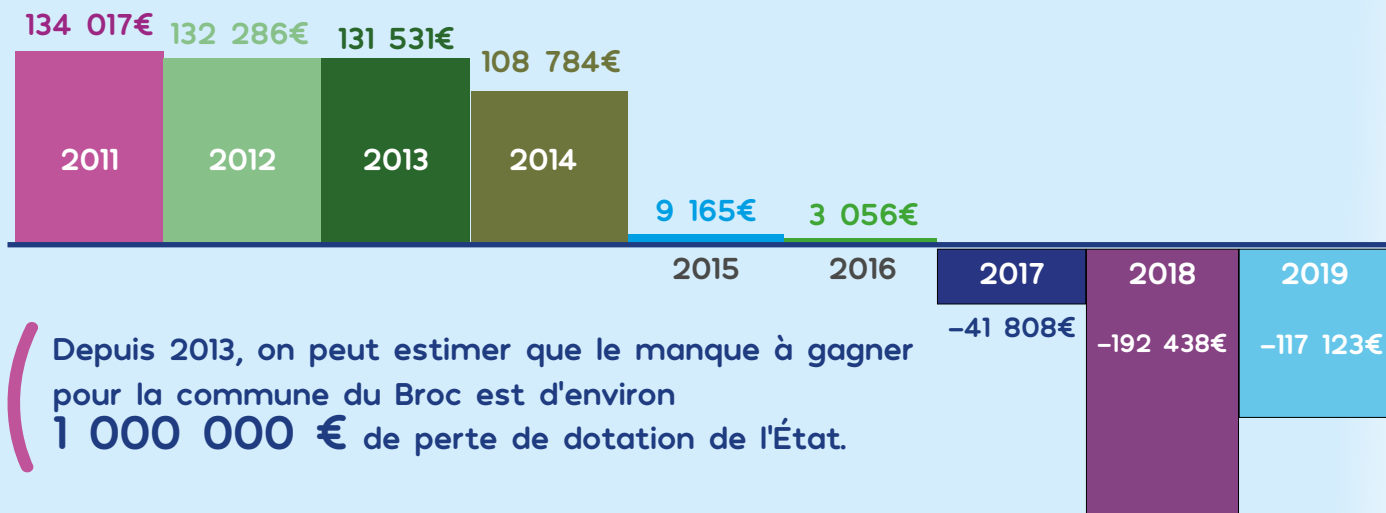
4ans

La commune du Broc est en capacité de le faire en seulement 4 années.

Une collectivité est en bonne santé financière lorsqu'elle peut se désendetter en moins de 12 ans.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la réserver à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Évolution des dotations de l'état depuis 2011



Subventions aux associations

Associations Brocoises

Nom de l'association	Montant demandé	Montant accordé
Lou Cépoun Dou Broc	1 000 €	1 000 €
Les Festivités Brocoises	1 500 €	1 000 €
Sportive Brocoise Pétanque	750 €	750 €
Le Broc Loisirs	1 000 €	1 000 €
Les Amis de la Chapelle Saint Antoine du Broc	700 €	700 €
Manon du Riou	300 €	300 €
Société de Chasse et de Protection Rurale du Broc	1 100 €	1 100 €
« Fêtes des Mômes »	1 000 €	1 000 €
Le Broc Bridge Club	700 €	700 €
Sportive Carros Le Broc Tennis de Table	1 000 €	1 000 €
En faim de contes	1 000 €	750 €
M'Danse	1 678 €	1 000 €
Les Jardins de d'Aimer Terre	700 €	700 €
TOTAL	12 428 €	11 000 €

Subventions exceptionnelles aux associations

Les Festivités brocoises	500 €	500 €
M'Danse	678 €	678 €
Lou cépoun Dou Broc	2 000 €	2 000 €

Associations diverses dont le siège est situé en dehors de la commune

Action Educative des A-M	200 €	200 €
Familles d'Accueil 06 ACFA 06	400 €	300 €
Escale	300 €	300 €
Lieutenants de louveterie	500 €	500 €
APF France Handicap	200 €	200 €
Les blouses roses	500 €	500 €
AS collège Ludovic Bréa	30 €	30 €
Association Intercommunale Sportive et Artistique	200 €	200 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Carros	1 000 €	1 000 €
Foyer Coopératif Collège Ludovic Bréa	Aucun montant	50 €
TOTAL	3 330 €	3 280 €